

Commune de Montreux - Lac Léman

MONTREUX JAZZ

INTERDICTION DE NAVIGATION

La Direction Générale de l'Environnement déclare une interdiction de navigation autour de la terrasse lacustre, sur le secteur du lac Léman délimité par 4 bouées jaunes situées devant le Parc de Vernex, conformément au plan ci-dessous.

Cette interdiction de navigation est applicable du vendredi 3 juillet au dimanche 19 juillet 2026 inclus.

Elle concerne l'ensemble des navigateurs à l'exception des services de sécurité

